

La Division du patrimoine culturel se charge de promouvoir la conservation, l'enrichissement et l'essor des ressources artistiques, historiques et linguistiques des groupes ethno-culturels de l'Alberta, encourageant ces derniers à partager leurs traditions avec les autres concitoyens.

Fonds culturel de la Colombie-Britannique. En 1967, une loi provinciale créait le Fonds culturel de la Colombie-Britannique et lui réservait une dotation de \$5 millions, dont les intérêts devaient servir à stimuler le développement culturel des résidents. Peu après, un comité consultatif était établi pour étudier les demandes de subventions et transmettre ses recommandations au ministère des Finances. En 1974, la dotation a été portée à \$20 millions. Un corps consultatif, appelé Conseil des Arts de la Colombie-Britannique, formule des recommandations au gouvernement provincial quant à l'octroi des subventions prélevées sur ce fonds. Des sommes provenant du Fonds de loterie de la Colombie-Britannique complètent les revenus en intérêts tirés de la dotation du Fonds culturel de la province.

15.3.4 Conférence canadienne des arts

Mise sur pied en 1945 comme association nationale non gouvernementale sans but lucratif, la Conférence canadienne des arts a pour mission «d'assurer l'existence active et l'épanouissement des arts et des industries culturelles au Canada».

L'effectif de la Conférence, qui compte 1,200 personnes et organisations, présente un large éventail de groupes, d'organismes et d'institutions ou établissements artistiques et culturels. Par ailleurs, sa liste de membres individuels comprend des artistes, des administrateurs de sociétés artistiques culturelles, des éducateurs et d'autres défenseurs des arts.

La Conférence s'emploie à renforcer l'appui du public envers les arts et à rendre celui-ci plus conscient du rôle et de la valeur des arts dans la société. En bref, il s'agit d'un organisme qui se fait l'avocat de toutes les formes d'expression artistique.

15.4 Musées et galeries

Au Canada, la gamme des musées va des simples collections d'artefacts et d'objets historiques locaux aux grandes institutions administrées par les pouvoirs publics. Nombre de grands musées, surtout les éléments constitutifs des Musées nationaux du Canada et du Musée royal de l'Ontario, sont renommés pour leurs travaux de recherche et la publication d'ouvrages savants, et aussi en tant que centres culturels. Ils offrent au public de multiples services sous forme d'expositions, de visites guidées, de conférences, de publications scientifiques et d'ouvrages de vulgarisation.

Leur travail d'éducation auprès des écoles comporte: des cours donnés dans les musées mêmes; des conférences avec expositions présentées à l'école par des spécialistes venus des musées; des visites guidées pour classes entières; des prêts de spécimens aux écoles; et, des séances de formation pour futurs enseignants sur le recours aux musées à des fins pédagogiques. Le samedi, un certain nombre de musées offrent aux enfants des conférences et des projections de films, animent des cercles de jeunes naturalistes et organisent des excursions sur le terrain. Les travaux in situ que dirigent les musées familiarisent les étudiants d'université avec certaines méthodes de recherche, et le personnel des musées agit comme conseiller auprès des intellectuels et des établissements étrangers de haut savoir.

Au public adulte, les musées offrent des conférences, des projections de films et des visites guidées. A l'occasion, des membres du personnel donnent des conférences à des cercles philanthropiques ou autres groupes analogues, ainsi qu'à des organismes d'amateurs, notamment les cercles de naturalistes, les clubs de minéralogie et les sociétés d'astronomie, qui dans certains cas sont autorisés à établir leur siège au musée même. Les musées préparent aussi des expositions itinérantes destinées à des foires locales, à des fêtes commémoratives ou à des congrès. Certains musées canadiens présentent régulièrement des émissions à la radio ou à la télévision. De leur côté, quelques musées historiques tiennent des journées annuelles pour faire connaître au public les arts, l'artisanat ou les industries que représentent les objets alors exposés.

Les galeries et les musées d'art publics des grandes villes dirigent des classes et des visites du samedi pour élèves et adultes. Différentes galeries présentent des exposés radiophoniques, des conférences et des concerts, de même que des expositions itinérantes dans les régions circonvoisines.

Les établissements du patrimoine, notamment les archives, les lieux historiques, les centres d'exposition, les planétariums, les aquariums, les jardins botaniques et les parcs offrent aussi une riche gamme d'activités liées aux ressources patrimoniales.

15.4.1 Musées nationaux du Canada

Les Musées nationaux du Canada (MNC), société de la Couronne établie en 1968 par la Loi sur les musées nationaux, réunissent sous une seule administration: le musée des Beaux-arts du Canada, qui comprend le musée canadien de la Photographie contemporaine; le musée canadien des Civilisations, auquel se rattache le musée canadien de la Guerre; le musée national des Sciences naturelles; et le musée national des Sciences et